



**FINALE DE LA CAIDS CUP 2019 – les 9 et 10  
JUIN  
CENTRE EQUESTRE LE GALOP TRICASTIN**



<b>Bordereau de réservation paddock et box</b>		
Nom de la réservation :		
Numéro de téléphone :		
Adresse mail :		
<i><b>Prestation</b></i>	<i><b>Tarif</b></i>	<i><b>Quantité à réserver</b></i>
Box sur paille	55€	
Supplément ballot de copeaux	+15€	
Paddock	15€/cheval	Nb de chevaux :
<b>Montant total de la réservation:</b>		
Estimation du nb de repas du dimanche soir (paiement sur place)		

Les paddocks sont des paddocks collectifs de taille variable, ils seront attribués en fonction du nombre de chevaux par club et de l'ordre de réservation.

Date limite de réservation : lundi 3 juin minuit par courrier accompagnée du règlement à l'adresse :

Galop Tricastin  
Chemin des Fayettees  
26130 Saint Paul Trois Châteaux.

Soirée du dimanche soir à pré-réserver en même temps que l'hébergement des chevaux, à régler sur place le dimanche avant 18h.

Douches et sanitaires disponibles sur place

ASSURANCE-RESPONSABILITE: Les cavaliers participant au concours sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée du concours, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés "biens" restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages

pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit. En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le concours et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que le Centre Equestre du Grand Mas d'Assas, ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. En cas de réservation de boxes démontables ou de paddocks, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.